Appel à projets de l'IMI

Aider les médias à lutter contre la désinformation et à rétablir la confiance du public

1. Sujet et objectif

1.1 Thématique générale

Pour son premier appel à projets, l'IMI s'attèle à une problématique de premier plan : la désinformation, les fake news et la nécessité pour les médias traditionnels de rétablir la confiance de leurs publics. Cette thématique se veut transversale et fédératrice, tant dans le secteur des médias que dans le champ académique. Elle nécessite d'imaginer des approches pluridisciplinaires associant les sciences humaines et sociales et les sciences de l'ingénierie, dans une recherche de solutions fondées sur des collaborations entre les acteurs professionnels et scientifiques.

Avec cet appel à projets, l'IMI entend défendre le principe d'une recherche appliquée permettant aux médias partenaires d'avancer dans leur processus de digitalisation et de quête de solutions viables, et aux institutions scientifiques de faire avancer leurs recherches dans le domaine.

1.2 Axes prioritaires

L'IMI encourage le dépôt de tout projet de recherche appliquée s'inscrivant dans la thématique générale de l'appel (1.1), correspondant aux types de projets de recherche attendus (1.3) et répondant aux critères et conditions (1.4 et 2). Sans qu'ils ne soient exclusifs, les axes suivants seront particulièrement considérés :

- Repérage / cartographie / typologie des fake news (algorithme de détection, identification de patterns, cartographie de diffusion, identification de modes d'amplification, etc).
- Certification de l'information et mise en place d'indicateurs de la source (transparence, crédibilité).
- Formats et narrations innovants et créatifs pour rétablir la confiance des publics (interfaces conversationnelles, expériences immersives, objets connectés).
- Outils et expériences liés au changement de pratiques journalistiques face à la désinformation (intégration de la défiance faite aux médias traditionnels par les consommateurs et les politiques, stigmatisation des médias traditionnels par les discours populistes, exploitation des codes des sites "alter").
- Compréhension des pratiques des publics et de la réception de l'information (nouvelles consommations d'information, repérage des fake news par les publics, bulles informationnelles).

- Outils ou interfaces favorisant la participation de / l'interaction avec l'audience.
- Nouvelles formes de sensibilisation et d'éducation du public (impacts culturels et sociaux des médias, aspects pédagogiques).

1.3 Types de projets de recherche souhaités

L'IMI soutient les types de projets suivants :

- Des projets de recherche expérimentaux et appliqués avec des bénéfices pour les médias, en proposant, par exemple, des prototypes de solutions, des outils, des approches pratiques, qui puissent être testés dans les rédactions et intégrés dans leur flux de production ou implémentés sur leurs supports numériques. Des collaborations avec les médias membres de l'IMI sont attendues pour favoriser cette démarche.
- Des projets de recherches pluridisciplinaires intégrant des approches technologiques, sociales, humaines, économiques, mais aussi portant sur les pratiques professionnelles, les narrations, etc.

1.4 Durée, budget et début des projets

L'IMI n'entrera en matière que pour les propositions de projets qui respectent les dispositions suivantes :

- La durée typique d'un projet IMI soumis dans le cadre du présent appel est de 12 mois. Des subsides pourront exceptionnellement être alloués pour des durées plus longues (au max. 18 mois). Des projets peuvent également être déposés pour des périodes plus courtes.
- Le montant alloué par projet ne pourra pas excéder CHF 150'000 pour 12 mois, hors overheads.
- Les frais imputables au budget IMI sont principalement des salaires (post-doc, collaborateur scientifique, etc.), auxquels peuvent s'ajouter quelques frais de fonctionnement, ainsi que des overheads conformément aux règles applicables de l'institution. Le montage du budget devra faire apparaître les collaborations envisagées.
- Les fonds octroyés par l'IMI sont gérés par le/la porteur/se de projet relevant d'une institution scientifique membre de l'IMI (voir 2.1) qui a ensuite la possibilité de reverser une partie aux éventuels partenaires académiques, médiatiques ou de l'industrie.
- Les projets financés par l'IMI peuvent faire l'objet de financements complémentaires de la part de tiers sous certaines conditions qui devront être discutées avec l'IMI au préalable.
- Les projets doivent débuter entre le 1^{er} juin 2019 et le 1^{er} octobre 2019.

2. Conditions et engagements relatifs aux projets IMI

2.1 Modalités de participation aux projets de recherche

Dans sa volonté de valoriser les recherches appliquées, l'IMI considérera les propositions de projets fondées sur le modèle suivant :

- Tout projet financé dans le cadre de cet appel doit être réalisé au sein d'au moins une institution scientifique membre de l'IMI (EPFL, Université de Genève, Université de Lausanne, Université de Neuchâtel) et être dirigé par un/e porteur/se de projet relevant de cette institution.
- Des collaborations entre les secteurs scientifique et médiatique sont attendues dans le cadre de ces projets, par la participation d'au moins un média membre de l'IMI auquel le/la porteur/se devra s'associer.
- Les médias membres de l'IMI sont également invités à déposer des projets à travers un coportage avec une institution scientifique.
- Les porteurs/ses de projets sont invités/es à construire ces partenariats soit avant le dépôt du pré-projet (voir 3.1), mais au plus tard avant le dépôt du projet complet (voir 3.2). Avant ces échéances, les porteurs/ses de projets sont encouragés/es à prendre contact avec l'IMI afin de faciliter cette démarche.
- Des collaborations avec des institutions extérieures à l'IMI (y compris à l'international) peuvent également être envisagées, qu'elles soient académiques, médiatiques ou de l'industrie.
- Il n'y a pas de limite de nombre de projets soumis par institution ou par personne. Néanmoins, l'IMI ne financera qu'un seul projet par porteur/se de projet.

2.2 Engagements du/de la porteur/se du projet et de l'IMI

Chaque porteur/se de projet s'engage à :

- Faire un bref rapport financier et scientifique semestriel. Au plus tard 3 mois après la fin de la période de financement, il/elle devra remettre un rapport financier et scientifique final. Le premier précisera la manière dont les fonds ont été utilisés. Le second présentera entre autres les réalisations et résultats du projet, ainsi que les perspectives de poursuite (incubation, développement, etc.).
- Participer à un événement de valorisation des projets financés par l'IMI à l'issue de la 1^{ère} année.
- Rendre public et assurer un libre accès aux résultats du projet ainsi qu'aux éventuels développements techniques (code source, jeux de données, etc.).

 Offrir la possibilité à un ou plusieurs membres de l'IMI qui le souhaitent de poursuivre le projet, de manière bilatérale, selon des conditions à définir entre eux.

L'IMI s'engage à :

- Garantir que chaque porteur/se et chaque participant/e du projet demeurent propriétaires des résultats obtenus dans l'exécution du projet et de tous les droits de propriété intellectuelle et droits d'utilisation y relatifs.
- Garantir que chaque chercheur/se et toute institution académique impliquée dans le projet jouissent d'une totale liberté de recherche, d'enseignement et de publication.
- Garantir que chaque média impliqué dans le projet jouisse d'une totale liberté d'information et éditoriale.

2.3 Contrat de recherche

Chaque porteur/se de projet, via son institution, aura l'obligation de signer un contrat de recherche ("Grant Agreement") avant d'obtenir un subside de la part de l'IMI. Celui-ci réglera entre autres l'échelonnement des versements, les rapports à fournir par le/la porteur/se de projet, les publications scientifiques, la propriété intellectuelle et les modalités d'exploitation des résultats.

3. Soumission des propositions de projets

La soumission des projets se fera en deux temps. Un pré-projet présentera les grandes lignes du projet, son calendrier et l'enveloppe budgétaire demandée. Si le pré-projet est retenu, le/la porteur/se du projets sera invité/e à remettre le projet complet.

3.1 Pré-projet pour la première évaluation (au max. 3 pages)

Les propositions de pré-projets, de maximum 3 pages, en français ou en anglais, doivent être soumises au plus tard le **7 janvier 2019 à 17h00** par email, à l'adresse <u>projects@media-initiative.ch</u> et doivent inclure :

- 1. Le titre du projet.
- 2. La description générale du projet : objectifs, méthodes, résultats attendus.
- La plus-value envisagée pour les membres de l'IMI (innovation scientifique et bénéfices pour les médias).
- 4. L'enveloppe budgétaire sollicitée, les principaux postes de dépenses et les partenaires concernés.

- 5. La présentation des personnes impliquées dans le projet (porteur/se, collaborateur/rice, partenaire, etc.), qu'elles relèvent du secteur scientifique ou médiatique¹.
- 3.2 Projet pour l'évaluation complète (au max. 12 pages)

La soumission pour évaluation complète est réservée aux porteurs/ses de projets qui auront reçu un préavis favorable suite à la première évaluation (pré-projet). Les propositions de projets complètes, composées de maximum 12 pages, en français ou en anglais, doivent être soumises au plus tard le 25 février 2019 à 17h00 par email, à l'adresse projects@media-initiative.ch et doivent inclure :

- 1. Le titre du projet.
- 2. Un résumé (au max. 300 caractères) et des mots-clés (au max. 6).
- 3. La description complète du projet : objectifs, méthodes, résultats attendus.
- 4. La plus-value pour la recherche:
 - a. En quoi le projet proposé est-il innovant pour la recherche ?
 - b. Une description de la dimension pluridisciplinaire du projet.
- 5. L'innovation pour les médias :
 - a. En quoi le projet proposé est-il innovant pour le secteur des médias ?
 - Quels sont les bénéfices concrets envisagés pour les partenaires médias de l'IMI (utilisabilité, réplicabilité, pérennité) ?
- 6. Le détail des livrables du projet (conception et/ou développement d'outils, publications scientifiques, etc.).
- 7. Le calendrier du projet et les principales étapes.
- 8. Le budget détaillé (en précisant si le financement est total ou partiel et quelles autres sources de financement sont le cas échéant mobilisées). Le budget doit également faire apparaître les collaborations envisagées.
- 9. Des éléments sur la portée sociétale du projet.
- 10. La présentation du/de la porteur/se ou des co-porteurs/ses de projet (merci de joindre les CV en annexe) et les noms, fonctions et apports dans le projet des partenaires académiques, médiatiques et de l'industrie associés. Des lettres de soutien peuvent éventuellement être jointes au document de soumission.

¹ A ce stade de soumission des projets, les porteurs/ses de projets ont la possibilité de prendre contact avec l'IMI afin de créer les partenariats nécessaires.

11. Des remarques complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance des évaluateurs (propriété intellectuelle, dépôt de brevet, etc.).

4. Processus, critères d'évaluation et calendrier

4.1 Processus

Les propositions de projets qui seront soumises dans le cadre de cet appel à projets seront évaluées par le Conseil Scientifique de l'IMI (en deux temps, voir point 4.3), qui fera ensuite une recommandation au Comité de l'IMI pour la sélection des projets de recherche qui recevront un subside.

4.2 Critères d'évaluation

Les principaux critères d'évaluations sont les suivants :

- Inscription dans la thématique de l'appel à projets.
- Collaboration entre secteurs académique, médiatique et de l'industrie.
- Potentiel d'innovation et de recherche (qualité du projet, pertinence scientifique).
- Caractère pluridisciplinaire (intégrant une dimension sciences humaines et sociales).
- Potentiel d'innovation et d'opérationnalisation pour le secteur des médias.
- Bénéfices pour les membres de l'IMI (utilisabilité, réplicabilité, pérennité).
- Expertise du/de la porteur/se du projet et des partenaires impliqués.
- Portée sociétale du projet.
- Objectifs (réalisables).
- Calendrier (tenable).
- Budget (raisonnable).

4.3 Calendrier

Le Conseil Scientifique de l'IMI terminera l'évaluation des propositions de pré-projets le 28 janvier 2019 et informera les porteurs/ses de projets à partir du jour suivant. Le Conseil Scientifique terminera ensuite l'évaluation des propositions de projets complètes le 25 mars 2019, puis enverra ses recommandations au Comité de l'IMI. Le Comité validera les projets retenus à l'occasion d'une séance qui aura lieu le 16 mai 2019, après quoi l'IMI prendra contact avec les porteurs/ses de projets.

5 Présentation de l'IMI

5.1 Mission

L'IMI façonne l'avenir des médias par le biais de l'innovation ouverte et à l'interface entre la technologie et l'humain.

5.2 Description

L'IMI regroupe des partenaires académiques, publics et privés qui ont uni leurs forces pour soutenir et développer l'innovation dans le domaine des médias et des technologies de l'information. L'objectif de cette alliance est d'initier des projets de recherche auprès des universités partenaires, et de rassembler et d'interagir avec une communauté élargie qui implique des chercheurs, des professionnels des médias et des investisseurs.









5.3 Vision

- Innovation ouverte qui suscite des opportunités nouvelles et stimulantes.
- Partenariat université-industrie
- Interdisciplinarité entre technologies de l'information et sciences humaines et sociales
- Lien avec la société et le grand public

6 Contact

Mounir Krichane Directeur

IMI - Initiative pour l'innovation dans les médias c/o EPFL I MEDIA EPFL Innovation Park, Bâtiment J CH - 1015 Lausanne

Tél.: +41 21 693 91 27 (mardi et jeudi)

Email: <u>info@media-initiative.ch</u> https://www.media-initiative.ch/